



Portail en limite de propriété

Par **nilou74**, le **28/04/2014** à **13:16**

bonjour, nous sommes propriétaires d'une maison et nous devons un droit de passage à notre voisin qui est situé au dessus de chez nous. Celui-ci souhaite installer un portail à l'entrée de sa propriété, en limite de propriété pour ne pas perdre de terrain. non nous a dis qu'il n 'avait pas le droit et qu'il devait respecter une distance de 2m par raport a notre propriété, afin que ses vehicules ne stationnent pas sur notre propriété le temps qu'il ouvre son portail? qu'en est-il exactement peut-il mettre son portail en limite de propriété ou doit - il respecter les 2 m de retrait? merci de votre retour,

Par **Lag0**, le **28/04/2014** à **13:27**

Bonjour, [citation]on nous a dis qu'il n 'avait pas le droit et qu'il devait respecter une distance de 2m par raport a notre propriété, afin que ses vehicules ne stationnent pas sur notre propriété le temps qu'il ouvre son portail? [/citation] Et vous a t-on dit sur quel fondement juridique ?